

Décision n°D2020-2030 du 15/06/2020

**Objet : Convention d'adhésion au service PayFIP de la DGFIP pour le paiement en ligne des prestations sport.**

**Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°17.09.26-733 du Conseil territorial du 26 septembre 2017 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

**Vu** le projet de convention d'adhésion au service PayFIP de la DGFIP pour un déploiement effectif au 27 juin 2020.

**Considérant** la nécessité d'organiser les modalités techniques et financière d'une solution de paiement dématérialisé pour l'encaissement de certaines recettes des équipements sportifs ;

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer le projet de convention d'adhésion au service PayFIP pour le paiement en ligne des prestations sport, à passer avec :

- La DGFIP , représentée par son correspondant dématérialisation et moyens de paiements.

**Article 2 :** Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Mame
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 15/06/2020

  
 Michel Leprêtre  
 Président

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :  
 Publié le :